



Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE et de DREAL sur le PCAET du Pays de Sommières

La Communauté de Communes du Pays de Sommières a délibéré sur le 25/02/2021 le lancement de la procédure d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette élaboration comprend plusieurs phases notamment la réalisation du diagnostic territorial, le profil Air-Energie-Climat, la définition de la stratégie et l'élaboration du programme d'actions, accompagnées en parallèle par une évaluation environnementale stratégique. Le projet de PCAET du Pays de Sommières a été arrêté le 05/06/2025, marquant le début d'une phase de consultations réglementaires notamment des autorités dont l'Autorité Environnementale - la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), le préfet de Région (DREAL - Etat) et le Conseil Régional, puis du public, avant l'approbation.

L'avis de l'Etat (DREAL) a été reçu le 15/09/2025 et celui de la MRAe le 16/10/2025. Faute de retour de la part du Conseil Régional, son avis est réputé « favorable » (Article R229-54 du Code de l'environnement).

Le présent mémoire a pour objet de faire la synthèse des 2 avis reçus sur le projet de PCAET du Pays de Sommières. Il présente également les réponses et les modifications envisagées qui seront apportées au projet de PCAET pour tenir compte de ces retours.

La mise à disposition du public entre le 04/12/2025 et le 04/01/2026 (consultation numérique), permettra aussi de prendre en considération dans ce PCAET, l'avis du public.

L'approbation définitive de ce document stratégique aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Avis de la MRAe

Les recommandations de la MRAe sont rapportées ci-dessous telles qu'elles apparaissent dans l'avis. En synthèse de celui-ci, il est rapporté :

Le PCAET établi par la Communauté de Communes du pays de Sommières constitue le document de référence pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur ce territoire qui regroupe 18 communes pour une population proche de 25 000 habitants. La stratégie proposée par le PCAET est articulée à travers de sept orientations stratégiques déclinées en 20 fiches actions.

S'agissant de la qualité des documents du PCAET, la MRAe relève que le diagnostic territorial proposé est globalement de bonne facture, avec quelques points qui méritent d'être complétés (présentation du territoire, datation des données). En ce qui concerne la stratégie, la MRAe relève que la collectivité fait le choix de proposer des orientations « réalistes » du point de vue des possibilités du territoire, sans garantir d'atteindre les objectifs nationaux.

S'agissant du plan d'actions, la MRAe recommande de renforcer les actions opérationnelles pour répondre aux objectifs stratégiques définis par la collectivité. Ces actions doivent notamment être portées par l'ensemble des acteurs du territoire, au-delà de la collectivité.

Concernant enfin l'évaluation environnementale du plan, la MRAe relève que le PCAET permet en l'état une prise en compte satisfaisante de l'environnement. Toutefois, elle recommande de décrire de façon précise les mesures proposées pour assurer leur opérationnalité, en s'inscrivant dans une démarche « éviter – réduire – compenser ».

Prise en compte de l'avis de la MRAe sur le PCAET du Pays de Sommières

Remarque 1 sur le diagnostic : La MRAe recommande de compléter la présentation du territoire de la CCPS avec une analyse « atouts – faiblesses – opportunités – menaces (AFOM) ». Elle recommande également d'illustrer davantage cette présentation avec des cartes et des schémas.

Pour l'élaboration de ce PCAET du Pays de Sommières, un Bureau d'Etude a été missionné (Agatte) accompagné d'un Bureau spécialisé sur la cartographie et représentations graphiques (Ginger Burgeap). Sur le Diagnostic comme sur le Profil Air-Energie-Climat, les illustrations et cartographies sont nombreuses dans chaque domaine abordé. De plus, dans le document Profil Air-Energie-Climat, au chapitre le Contexte Territorial 1.1, de la page 8 à la page 11, il est noté de manière littérale, les AFOM du territoire.

Ajustement proposé : Ajouter clairement les termes AFOM (titre + paragraphe) afin d'identifier ces 4 domaines.

Titre : 1.1.1. Contexte socio-économique : AFOM

Paragraphe Page 9 : En s'appuyant sur ces Atouts (paysages, offres culturelles et sportive, établissements et structures scolaires, etc.) – Faiblesses (mobilités déplacements, parc logements anciens, etc.) – Opportunité (croissance démographie, tourisme durable, etc.) – Menaces (déclin de l'agriculture, dynamisme économique, etc.) les AFOM, le territoire définit une stratégie de développement réaliste et raisonnée.

Remarque 2 sur le diagnostic : La MRAe recommande d'élaborer une méthode d'actualisation régulière des données du diagnostic afin de pouvoir ajuster les actions du PCAET en fonction des résultats constatés.

Ajustement proposé : Dans le Profil Air-Energie-Climat, il est proposé d'ajouter clairement dans le paragraphe de la Stratégie de Développement, le principe de suivi, d'évaluation, d'actualisation...

Page 11 : Dans chaque fiche action, un suivi - évaluation est envisagé et sera mis en œuvre dans ce PCAET. De plus, annuellement un COMITE de SUIVI - PILOTAGE sera mis en place afin de suivre mais aussi d'actualiser au fur et à mesure, les données, les évolutions notoires...etc. Le bilan intermédiaire des 3 ans pourrait lui, être mené par un Bureau d'Etude externe, avec les éléments compilés annuellement et/ou nouveaux à disposition (comme la révision du SCoT Sud Gard, le PPA de Nîmes... etc.).

Remarque 3 sur le Programme d'Actions : La MRAe recommande de renforcer le plan d'actions en proposant davantage d'actions opérationnelles (budget, calendrier, description concrète...) portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Elle recommande en outre de produire un plan d'actions sur la qualité de l'air conformément à la réglementation, en s'inscrivant dans les objectifs du PPA de Nîmes. Elle recommande enfin de proposer des actions répondant à l'ensemble des enjeux et leviers d'actions identifiés dans le diagnostic, en particulier dans le domaine agricole.

Ajustement proposé : Reprendre dans les fiches Actions N°7, N°9, N°10 & N°11. Les acteurs du territoire ayant participé aux différentes rencontres – échanges (ateliers, questionnaires...) et ayant émis une démarche, un projet, un souhait d'actions sur le territoire du Pays de Sommières.

N° 7 : Il sera précisé que les porteurs de projets sur cette action sont : la CCPS avec leur Service Travaux mais aussi les Communes, les divers Etablissements Publics possédant du bâti sur le Territoire...

N°9 : Il sera précisé que les porteurs de projets sur cette action sont : la CCPS mais aussi CD30 par la réalisation voie verte sur la CCPS, les municipalités par les déplacements doux envisagés dans leur commune (ex : Calvisson) ...

N°10 : Il sera précisé que les porteurs de projets sur cette action sont : la CCPS mais aussi CD30 sur la signalétique et les Communes du Territoire.

N°11 : Ajouter la Région Occitanie sur les transports collectifs.

Sur le Domaine agricole, dans la fiche Action N°18, il est proposé d'ajouter la réflexion et l'engagement sur le territoire en matière de Projet Alimentaire Territorial (PAT) :

Ajouter la démarche engagée avec le PETR Vidourle Camargue sur Projet Alimentaire Territorial où les agriculteurs ont un rôle non négligeable.

Remarque 4 sur l'Evaluation Environnementale : La MRAe recommande de décrire de façon précise les mesures proposées pour assurer leur opérationnalité, en s'inscrivant dans une démarche « éviter – réduire – compenser ».

Ajustement proposé : Dans l'Evaluation Environnement Stratégique (mais aussi dans la Stratégie), il est proposé de préciser clairement cette ligne de conduite suivie par le Pays de Sommières sur l'ERC, avec un ajout :

Dans le document Stratégie :

Page 4 : L'ambition est aussi de s'inscrire dans la démarche ERC « éviter – réduire – compenser ». L'objectif est d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Ce principe doit être gardé à l'esprit dans la réalisation des projets sur le territoire, aussi bien à l'horizon 2030 que 2050.

Dans le document EES :

Page 8 : Le principe fondateur E.R.C. est une ligne de conduite suivie dans l'élaboration de ce PCAET du Pays de Sommières.

Page 24 : Sur les projets à mettre en œuvre et en rapport avec les caractéristiques du territoire du Pays de Sommières, les démarches "éviter" et "réduire" sont beaucoup plus présentes que celles de "compenser". Cependant l'ERC fut une ligne de conduite tout au long du processus d'élaboration de ce PCAET : dans la stratégie – le plan actions – l'EES.

Dans les Fiches Actions :

Il sera noté de manière précise sur chaque E ou R ou C suivant s'il s'agit d'une action qui Evite, Réduit ou Compense.



Avis de la DREAL

Les recommandations de la DREAL sont rapportées ci-dessous telles qu'elles apparaissent dans l'avis. En résumé de celui-ci, il est souligné :

...la très bonne qualité des études et des documents fournis. Le diagnostic territorial et la stratégie ont bien une cohérence d'ensemble et permettent d'aboutir à un programme d'actions concret. Le diagnostic constitue un document très qualitatif, il aborde l'ensemble des thématiques prévues par le décret... analyses bien détaillées et illustrées par des cartes du territoire.

Prise en compte de l'avis de la DREAL sur le PCAET du Pays de Sommières

- **Le diagnostic pourrait être complété par un état de la situation au regard du tourisme.**

Les données de situation sur le Tourisme sont notées dans Profil Air-Energie-Climat :

- *Un tourisme important en nuitées mais qui repose sur des acteurs peu labélisés, et une part dominante de l'excursionnisme,*
- *Un territoire à fort potentiel touristique : atouts géographiques, patrimoines, proximités de sites majeurs*

Ajustement proposé : Il est proposé de compléter cette partie

Page 9 : La CCPS et les acteurs touristiques du territoire (Office de Tourisme, Hébergeurs, Restaurateurs...) souhaitent s'orienter petit à petit vers le Tourisme Durable et être accompagner pour certains, sur les nouvelles démarches / orientations en matière de développement touristique. Le secteur géographique étant impacté par les changements climatiques, une autre approche semble nécessaire à l'avenir, afin de continuer l'accueil des touristes dans le Pays de Sommières.

- **PPA et Plan d'Action Air**

Ajustement proposé : Dans l'EES, il est proposé d'ajouter des informations sur la démarche envisagée sur ce sujet.

Page 22 : Les données de ce PPA de Nîmes (actuellement en enquête publique) seront intégrées au bilan intermédiaire de ce PCAET, et une fiche action pourra être élaborée sur la qualité de l'air et envisagé un Plan d'Action Air pour notre territoire.

La CCPS a depuis plusieurs années, une convention de partenariat avec ATMO Occitanie. Au cours des 6 années de ce PCAET, ces données annuelles permettront un suivi minutieux de la qualité de l'air et de l'évolution des polluants. Les nouvelles données du PPA de Nîmes, permettrons à mi-parcours de faire un point intermédiaire complet, notamment sur la qualité de l'air et les conséquences sur la santé.

- **Les données sont à actualiser et à vérifier.**

Ajustement proposé : Semblable à la remarque 2 de la MRAe, il sera proposé dans le Profil Air-Energie-Climat, d'ajouter dans la Stratégie de Développement le principe de suivi, d'évaluation, d'actualisation... en *Page 11* un paragraphe sur ce qui envisagé dans ce domaine.

- **La plupart des actions sont portées par la collectivité. D'autres acteurs comme les communes pourraient être associés.**

Ajustement proposé : Semblablement à la remarque 3 de la MRAe, les fiches Actions seront précisées suite aux divers échanges avec les acteurs du territoire ou intervenants sur le territoire.

- **Il sera important de faire évoluer le programme d'action afin d'intégrer les problématiques du secteur agricole en associant les acteurs concernés.**

Ajustement proposé : Sur le Secteur Agricole, la fiche Action N°18 sera complétée (précisant l'engagement du Pays de Sommières sur un PAT à l'échelle du PETR Vidourle Camargue).

- **Charte d'écoresponsabilité : son contenu mériterait d'être davantage détaillé, assorti d'indicateur de suivi et de résultats concrets.**

Dans la Fiche Action N°8 *Mettre en œuvre la charte d'écoresponsabilité de la CCPS*, il est déjà est déjà notée, dans la description de l'action que *La charte écogeste a pour objectif d'accompagner le changement et de sensibiliser l'ensemble des agents. Elle se décline en différentes thématiques : les gestes transversaux, l'éclairage, le chauffage, équipements et utilisation, mobilité, tri et recyclage, communication, eau, commande publique et santé.*

S'agissant du suivi et de l'évaluation, il est précisé dans cette fiche : *la nécessité de mettre en place en parallèle, des outils de suivi et d'évaluation, afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence de ces gestes – nouvelles responsabilités.*

Enfin les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultats et d'impacts, il est noté : *Nombre de supports de communication réalisés et affichés, réduction des consommations et réduction de la facture énergétique.*

et

Avis du PUBLIC

A venir

Prise en compte de l'avis du Public sur le PCAET du Pays de Sommières

A venir